



Assemblée générale

Distr. générale
30 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 74 d) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
application intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Vienne

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution [48/141](#), l'Assemblée générale a créé le poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et prié le Haut-Commissaire de rendre compte tous les ans de ses activités à la Commission des droits de l'homme et, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale.
2. Conformément à cette demande, un aperçu des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme entre le 1^{er} décembre 2016 et le 30 novembre 2017 est donné dans le document publié sous la cote [A/HRC/37/3](#). Le Secrétariat a l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce rapport, qui sera complété par la déclaration que le Haut-Commissaire fera à la Troisième Commission au titre de la question.

* [A/73/150](#).

